



Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2004

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2004 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Clé de répartition des frais de fonctionnement du Cycle d'orientation de la Gruyère en vigueur dès le 1^{er} janvier 2005.
3. Budget de fonctionnement 2005 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
4. Budgets 2005
 - a) budget de fonctionnement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
 - d) budget d'investissements
 - e) rapport de la Commission financière
 - f) approbation
5. Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux : adjonction d'article concernant les zones artisanales
6. Demande de naturalisation de Madame Ana Maria De Sousa Martins Urso
7. Réception des jeunes citoyens nés en 1986
8. Divers
 - a) Zone artisanale La Joretta à Sâles
 - b) Zone à bâtir La Rojère à Maules
 - c) Service de broyage des branches
 - d) Prix de l'eau
 - e) Parcours Vita

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 96 dont 1 personne arrivée à 20h20 + deux membres du personnel administratif non citoyens de Sâles + 1 personne n'ayant pas le droit de vote

Scrutateurs MM. François Menoud, Jean-Marc Barbey, Guy Suard et Guy Seydoux



Mardi 14 décembre 2004, 20h00

En préambule de cette dixième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles, **M. Olivier Allaman** formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens et les remercie de s'intéresser à la vie de notre commune.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tous-ménages, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 48 du 26 novembre 2004.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

Aucune modification n'est portée à l'ordre du jour.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2004

Aucune remarque n'étant formulée par l'assemblée, le procès-verbal est proposé à son approbation.

Vote à mains levées : le procès-verbal est approuvé par 95 oui et 1 abstention.

► 2. Clé de répartition des frais de fonctionnement du Cycle d'orientation de la Gruyère en vigueur dès le 1^{er} janvier 2005

M. le Président présente la modification de l'article 23 des statuts de l'association qui est soumise à l'approbation de l'assemblée communale. Il donne les informations suivantes aux citoyennes et citoyens :

- la clé de répartition actuellement en vigueur pour les frais de fonctionnement du Cycle d'Orientation prendra fin au 31 décembre 2004
- passé ce délai, une nouvelle clé doit voir le jour tenant compte, notamment du 2^{ème} site de La Tour-de-Trême
- 55% des frais de fonctionnement seront pris en charge par Bulle et La Tour-de-Trême, les 45% restant par les autres communes.
- la répartition est calculée selon trois critères : la population, l'indice de capacité financière et le facteur de correction pour les communes de moins de 2'000 habitants

M. Olivier Allaman présente maintenant les avantages de cette nouvelle répartition :

- meilleure solidarité intercommunale
- frais de transports des élèves intégrés dans les frais de fonctionnement
- libre parcours sur les transports publics dans tout le district

Le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens à approuver la clé de répartition dans l'intérêt de l'école et dans un esprit de solidarité entre les communes du district de la Gruyère. Les $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population légale doivent l'approuver.

La discussion est ouverte : Pas d'intervention

Vote à mains levées : la modification de l'article 23 des statuts de l'association des communes de la Gruyère pour le Cycle d'orientation modifiant la clé de répartition des frais de fonctionnement du CO est approuvé à l'unanimité.

► 3. Budget de fonctionnement 2005 du Foyer St-Joseph

a) Présentation

Jean-Marc Seydoux effectue la présentation des comptes en lieu et place de M. Jean-José Ruffieux, absent ce soir. Le budget 2005 prévoit un déficit de Fr. 16'410.-- pour un montant total de charges de Fr. 2'827'710.--. Ce budget comprend essentiellement Fr. 2'285'460.-- de charges pour les frais de personnel, Fr. 523'100.-- de



charges et Fr. 50'000.-- de produits pour les frais d'exploitation ainsi que Fr. 19'150.-- de charges et Fr. 2'761'300.-- de produits pour les produits d'exploitation.

En l'absence de M. Pierre-Michel Pasquier, président de la commission financière, qui a été retenu professionnellement et essaiera de nous rejoindre d'ici un moment, **M. Jean-Claude Donzallaz** prend la parole.

b) Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Donzallaz demande aux citoyennes et citoyens de Sâles d'accepter le budget de fonctionnement 2005 du Foyer St-Joseph.

Ouverture de la discussion : Pas d'intervention

c) Approbation

Vote à mains levées : le budget de fonctionnement 2005 du foyer St-Joseph est approuvé à l'unanimité.

► 4. Budgets 2005

a) Budget de fonctionnement

Commentaires importants apportés par **M. Olivier Allaman** :

- Protection juridique : depuis le 1^{er} janvier 2004, l'état civil est regroupé à Bulle
- Police du feu : l'achat de matériel consiste en casques, bottes, appareils respiratoires. L'ECAB subventionne ce matériel
- Militaire : il s'agit de la participation au stand de tir
- Protection civile : le montant prévu consiste en versement au fond de réserve PC en charge et en produits, contributions de remplacement des abris PC
- Cycle scolaire obligatoire : les Fr. 90'000.-- supplémentaires sont pour le site de La Tour-de-Trême
- Administration scolaire : les recettes sont essentiellement constituées des loyers des appartements des écoles
- Chemins pédestres : Fr. 15'000.-- pour l'aménagement du parcours Vita
- Sports : Fr. 83'000.-- pour la halle de gymnastique (entretien et amortissements)
- Autres loisirs : Fr. 5'600.-- consistent en participation au passeport-vacances et aux animations du 3^{ème} âge.
- Culte, église : Fr. 23'000.-- amortissement des tailles paroissiales
- Soins ambulatoires : Fr. 80'695.--, pour information Fr. 17'000.-- en 2003
- Prise en charge du déficit du foyer St-Joseph : Fr. 16'410.-- soit un excellent exercice
- Personnel communal : désormais budgété dans le dicastère correspondant en fonction de son taux d'occupation.
- Scierie : Fr. 4'800.-- représentent la location de la scierie à M. André Descloux.
- Recettes fiscales : estimées à environ Fr. 2'485'000.--.

Le budget de fonctionnement 2005 boucle sur un déficit de Fr. 136'704 pour un total de charges de Fr. 4'023'258.--.

b) Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Donzallaz demande aux citoyennes et citoyens de Sâles d'accepter le budget de fonctionnement 2005.

La discussion est ouverte :

M. Gilbert Descloux : que représentent les Fr. 180'000.-- sous le poste *administration scolaire* de 180'000.--.

M. Olivier Allaman : la partie administration scolaire (matériel scolaire) représente en fait une partie minime de ce poste. Il s'agit essentiellement des charges et produits des appartements se trouvant dans les écoles : conciergerie, eau, électricité, mazout...

M. Jean-Pierre Oberson : le poste 01 *Assemblées, conseil communal* a doublé en deux ans, pourquoi ?

M. Olivier Allaman : ce poste était sous-estimé avant notamment au niveau des jetons des diverses commissions.



M. Jean-Pierre Oberson : quel montant est prévu en jetons présence en 2005 ?

M. Olivier Allaman détaille des chiffres qui sont, à peu de chose, près identiques à avant. A titre indicatif, le traitement annuel du Syndic est Fr. 4'000.-, les conseillers reçoivent Fr. 1'500.-/an, le jeton de présence par soirée est de Fr. 60.-, les vacations horaires sont calculées à raison de 30.-/h, les déplacements hors du sud du canton sont remboursés 0.60/km. L'augmentation générale est due aux nombres d'heures effectuées et non pas du tarif.

M. Jean-Pierre Oberson : où en est le rattrapage d'impôts ?

M. Olivier Allaman : effectué à 95% environ

c) Approbation

Vote à mains levées : le budget de fonctionnement 2005 de la Commune de Sâles est approuvé par 95 oui et 1 non.

d) Budget des investissements

Quelques précisions d'**Olivier Allaman** :

- Administration générale : Fr. 5'000.-- correspondent au renouvellement du parc informatique
- Protection civile - abri PC de Maules : les dernières oppositions ont été levées. Les soumissions ont été lancées et les travaux débiteront au printemps 2005. L'inauguration est prévue pour l'automne 2005.
- Trottoir de Romanens : les Fr. 230'000.-- sont un report de 2004. Le Conseil communal propose de continuer le programme d'amélioration de la sécurité par l'aménagement d'un trottoir à Maules estimé à Fr. 200'000.-- et Fr. 30'000.-- d'éclairage public.

La parole est donnée à **Damien Morand** pour quelques explications en sa qualité de mandataire du projet. Ce dernier précise qu'un groupe de travail a été constitué suite à la remarque faite lors de la dernière assemblée et d'une interpellation du conseil communal par certains citoyens. L'avant-projet est présenté sur écran.

Questions :

M. André Descloux : chez Jean-Marie Pasquier, la route ne serait plus que de 4 mètres de large. Comment feront les véhicules agricoles ?

M. Damien Morand : une petite acquisition de terrain devra être envisagée pour garder une bande de roulement.

M. André Descloux : pourquoi les propriétaires concernés n'ont-ils pas été contactés ?

M. Damien Morand : ils ont tous été contactés avant la présente assemblée.

M. André Descloux : comment faire en cas de gel, ce tronçon étant déjà très dangereux actuellement ?

Mme Sylviane Girard : le nombre de jours de gel est d'environ 30 par an. Le nombre d'enfants est de plus en plus grand et leur sécurité est importante et à revoir dans ce secteur.

M. Jean-Pierre Oberson : n'est pas contre ce trottoir mais il pense que la route devrait rester telle quelle pour une question de sécurité. Le croisement des véhicules est impératif. Puis, il donne quelques conseils d'ordre général.

M. Olivier Allaman : il s'agit là d'un avant-projet, les détails seront à mettre à étudier de très près si le principe est accepté par l'assemblée communale.

M. Jean-Pierre Oberson : se met volontiers à disposition pour apporter son aide à ce projet et nous faire profiter de ses 35 ans de vie à Maules et d'expérience de ce tronçon routier communal.

M. Jacques Pasquier : pourquoi le projet s'arrête-t-il à la chapelle ?

M. Damien Morand : c'est la descente qui est la plus dangereuse car il y a un effet *toboggan*.

M. André Gremaud : le croisement est vraiment très dangereux. Il n'est pas contre le trottoir, mais il faudra être très vigilants pour que cet endroit ne devienne pas plus dangereux pour les véhicules qu'il n'est déjà.

M. le Président continue la lecture du budget des investissements :

- Approvisionnement en eau : Fr. 45'000.-- pour la maintenance et le développement du réseau
- Protection des eaux : Fr. 230'000.-- pour la rénovation du collecteur Clos Pittet. Fr. 70'000.-- pour l'extension du réseau d'épuration sur la zone de la Sionge. Fr. 172'000.-- de participation à l'AIMPGPS.
- Cimetière : Fr. 25'000.-- pour le réaménagement de la chapelle mortuaire en participation avec la paroisse.
- Aménagement du territoire : Fr. 53'000.-- pour le plan d'aménagement local et Fr. 29'000.-- pour la numérisation du cadastre.
- Zones à bâtir : Fr. 450'000.-- pour la Joretta (report 2004). En recettes, Fr. 100'000.-- de ventes de terrain Les Mosses II, Fr. 250'000.-- La Joretta et Fr. 450'000.-- La Rojère à Maules.
- Auberge de la Couronne : Fr. 35'000.-- de rénovation / rafraîchissement



Le budget d'investissements 2005 présente un excédent de charges de Fr. 1'331'640.-- pour un total de charges de Fr. 2'421'500.--.

e) Rapport de la Commission financière

M. Jean-Claude Donzallaz invite les citoyennes et citoyens de Sâles d'approuver le budget 2005 des investissements.

La discussion est ouverte : Pas d'intervention

f) Approbation

Vote à mains levées : le budget des investissements 2005 de la Commune de Sâles est approuvé à l'unanimité.

► 5. Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux : adjonction d'article concernant les zones artisanales

Olivier Allaman effectue un petit rappel concernant les taxes de raccordement (unique), de base (périodique) et d'exploitation (périodique) déjà contenues dans le règlement communal en vigueur. Il poursuit par l'explication relative aux taxes à appliquer dans les zones artisanales. Ces dernières font l'objet des rajouts qui devraient être faits audit règlement et qui sont aujourd'hui soumis à l'approbation de l'assemblée communale, à savoir :

Taxes de raccordement : Fr. 2.50/m³ de construction X le coefficient de masse

Taxe de base : Fr. 0.05/m³ de construction X le coefficient de masse

Taxe d'exploitation : Fr. 1.20/m³ d'eau consommée selon compteur

La discussion est ouverte :

M. André Descloux : demande quelques explications complémentaires quant aux taxes proposées mais s'aperçoit qu'il avait mal lu les chiffres proposés à l'écran.

M. André Frossard : quels sont les indices en vigueur actuellement ?

M. Olivier Allaman : selon les zones, de 0.25 à 0.60 mais une unification est prévue dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Vote à mains levées : L'adjonction des articles concernant le calcul en indice cubique applicable aux zones artisanales est approuvée à l'unanimité.

► 6. Demande de naturalisation ordinaire de Mme Ana Maria De Sousa Martins Urso

M. Olivier Allaman donne quelques explications sur la procédure ordinaire que tout candidat à la naturalisation doit effectuer. Puis, il présente la candidature de Mme Ana Maria de Sousa Martins Urso. Le Conseil communal préavise favorablement cette candidature et propose un denier communal de Fr. 500. **M. le Président** donne la parole à Mme De Sousa Martins Urso qui précise à quel point elle se sent bien en Suisse et à Sâles et combien elle souhaite poursuivre sa vie ici.

Avant de procéder au vote, Mme De Sousa Martins Urso est invitée à quitter la salle.

Ouverture de la discussion :

M. Jean-Pierre Oberson : de quelle religion est-elle ?

M. Olivier Allaman : catholique

M. Jean-Pierre Oberson : a-t-elle déposée une demande dans une autre commune ?

M. Olivier Allaman : non

M. Jean-Pierre Oberson : la question de la religion peut prêter à sourire mais il s'agit en fait de l'obligation de procurer des lieux de culte.



M. Gilbert Descloux : pour mémoire, à l'époque, le grand-père de Christoph Blocher avait payé Fr. 600.- de denier communal.

Vote à mains levées : La candidature de Mme Ana Maria De Sousa Martins Urso pour un denier communal de Fr. 500.-- est acceptée à l'unanimité.

► 7. Réception des jeunes citoyens nés en 1986

M. le Syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyennes et citoyens nés en 1986. Sur les 26 personnes invitées, 11 ont répondu présents, 6 (Emilie Gaudard, Cindy Charrière, Aurélie Guillaume, Géraldine Monney, Delphine Pittet et Frédéric Oberson) s'étant excusées. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique. Après quoi, il retrace quelques événements ayant marqué l'année 1986, avant de les appeler nominativement, dans l'ordre alphabétique, sous les applaudissements de l'assemblée. Il est encore à relever que l'un d'entre eux, M. Yann Fragnière, fête aujourd'hui même ses 18 ans.

M. Allaman leur formule ses vœux de réussite avant que **Mme Georgette Fragnière**, conseillère communale et **M. Sébastien Frossard**, conseiller communal, leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage CH-2004.

► 8. Divers

a) Zone artisanale La Joretta à Sâles

M. Olivier Allaman donne quelques informations concernant l'avancement de ce dossier. Le permis de construire ayant été obtenu, les travaux ont très récemment débutés.

b) Zone à bâtir La Rojère à Maules

M. Olivier Allaman : les dernières oppositions ont été levées. La vente des terrains peut maintenant commencer. Les soumissions de l'abri PC vont être lancées. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2005.

c) Service de broyage des branches

M. Olivier Allaman : depuis quelques semaines, un endroit destiné au déchiquetage des branches a été aménagé à Romanens. L'entreposage pour le brûlage des branches au-dessus de Maules est fermé. A cause de nombreux abus, le Service de l'environnement a prié les autorités communales de fermer ce site. En contrepartie, un endroit adéquat a été récemment aménagé à Romanens, à l'entrée de la route des Bugnons. Les citoyennes et citoyens sont invités à suivre scrupuleusement les indications du panneau se trouvant à l'entrée de la zone d'entreposage afin de favoriser l'accès des véhicules à remorques. Ces branches seront déchiquetées à l'aide d'un broyeur et non brûlées. Aussi est-il strictement interdit d'y laisser du plastique, fil de fer ou tout autre objet pouvant entraver le bon déroulement du déchiquetage.

d) Prix de l'eau

M. Olivier Allaman : en 2005, le prix d'achat de l'eau passera de Fr. 0.80 à Fr. 1.20. Cette augmentation est justifiée par les nouveaux investissements consentis par l'AVGG dans le dossier du captage de Grandvillard. Ce prix de Fr. 1.20 restera stable, sinon baissera, d'ici 2029. Il précise encore que les communes ne faisant pas partie de cette association se verront facturer l'eau au prix de Fr. 29.-/m³.

e) Parcours Vita

Suite au questionnaire adressé à la population, plus de 60 demandes de parcours Vita ont été formulées. **M. Olivier Allaman** présente le plan de situation du futur emplacement du parcours qui a pu être élaboré et qui sera inauguré en juin 2005. Les travaux seront effectués par l'employé communal, le triage forestier et la PC si un accord est possible.

Après ces quelques points, la parole est donnée à l'assemblée :

M. Jean-Pierre Oberson : pour le parcours Vita, où seront les places de parc ?



M. Olivier Allaman : au-dessus l'école de Maules, la montée jusqu'à la forêt devra être se faire à pied en guise d'échauffement.

M. Guy Suard : les copeaux consécutifs au broyage des branches seront-ils mis à la disposition des habitants ?

M. Michel Terrapon : oui, il suffira d'en faire la demande.

M. Nicolas Gremaud : la réfection de la route qui va faire sa ferme était prévue depuis longtemps ; qu'en est-il ?

M. Nicolas Savary : n'était pas au courant. Une vision locale devra être faite. Les budgets 2005 étant déjà approuvés, il faudra voir pour les années suivantes.

M. Nicolas Gremaud : Est-il possible d'installer un *céder le passage* en-dessous du nouveau de quartier de villas à Maules ?

M. Nicolas Savary : la signalisation est soumise au Service des Ponts et Chaussées. Une demande peut être présentée si nécessaire.

M. André Frossard : il ne faut pas négliger le sablage en hiver de la route qui va vers Marsens car elle est très glissante.

M. Nicolas Savary : chaque hiver nous y faisons attention. Le sable part dans les bords avec la circulation.

Mme Marianne Monney : remercie tous ceux qui ont permis de faire le sentier de prière vers la de Grotte Romanens. La Commune a donné son aval pour aller plus loin et le matériel a été offert par les entreprises de la région. Il s'agit d'un projet de confirmation et le bilan est positif dans les rangs des jeunes. Par la suite, l'entretien sera effectué par la Commune.

M. Olivier Allaman : remercie Mme Monney pour son engagement.

M. Yvan Girard : fait la remarque que la signalisation indiquant le village de Maules, sur la route Sâles-Vaulruz, n'existe actuellement que dans un sens soit depuis Vaulruz. Il faudrait peut-être l'améliorer, ceci d'autant plus une fois le parcours Vita inauguré.

M. Nicolas Savary : une *tournee* devra être faite ce printemps.

M. Georges Donzallaz : un bassin de rétention est-il prévu pour la zone artisanale La Joretta ?

M. Gérard Perroud : au début du projet, une rétention individuelle était prévue mais l'Etat ne les accepte plus. Une autre solution de rétention collective a dû être trouvée. Une fois le PGEE terminé, des rétentions devront être faites pour les 4 villages.

M. Georges Donzallaz : sous quelle forme cette rétention sera-t-elle réalisée ?

M. Gérard Perroud : sous forme de petite cuvette.

M. Descloux Samuel : demande quand les lignes électriques seront-elles enterrées dans le quartier La Rojère à Maules.

M. Damien Morand : après la réalisation de l'abri PC.

M. Guy Savary : le sapin sur la propriété des Bauer dans le quartier des Mosses à Sâles gêne la visibilité du carrefour. Que peut-on faire ?

M. Nicolas Savary : cet arbre est implanté dans le cadre de la légalité. Il faudra compter sur leur bon vouloir pour changer quelque-chose.

M. Jean-Pierre Oberson : est-il possible de grouper les envois des factures d'impôts cantonaux, communaux et paroissiaux ?

M. Olivier Allaman : c'est possible mais cela coût entre 1,5% à 2% de la masse fiscale à payer au canton.

M. Lucien Menoud : n'est pas d'accord. Il vaut mieux que ce travail reste à la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée communale à 21h30 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire